



LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ELÈVES

UN ESPACE D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN AUX ÉLÈVES ET AUX PARENTS

Madame **BIENDINE** est présente au collège :

*lundi, mardi et vendredi toute la journée & le
mercredi matin*

Je suis joignable au :

☎ 03.44.50.51.69 (standard du collège)

✉ aurelie.biendine@ac-amiens.fr

Madame **BIENDINE** intervient :

- par des **rencontres individuelles ou médiations**

à la demande de l'élève (avec ou sans rendez-vous), des équipes éducatives, des parents et/ou représentants légaux

- par des **actions collectives** ou discussions, en direction des élèves, des parents et des personnels pour informer, prévenir et échanger sur des situations liées aux problématiques de l'adolescence

- par des relations avec les services sociaux et éducatifs extérieurs à l'établissement :

le conseil départemental, la justice, les structures médico-psychologiques, les associations...

- dans le cadre de commissions mis en place au sein de l'établissement :

commission de suivi, commission de Fons social, commission éducative...

L'assistante sociale, de par sa fonction, est tenue au secret professionnel

- article 226-13 du code pénal

- article 411-3 du code de l'action sociale et des familles

*Il existe différentes aides financières en faveur des élèves de collège - sous conditions de ressources

Dossier de bourses nationales

La demande de bourse de collège pour la rentrée 2021, se fera, en ligne, entre le 2 septembre et le 21 octobre 2021. Cette télé-procédure se fait sur le portail Scolarité Services de l'académie dans lequel se trouve le collège de votre enfant, via les codes Educonnect.

Dossier de bourse départementale

Si vous y avez droit, la demande se fera entre la rentrée scolaire et le 21 octobre 2021 (cf plafond). Le dossier est à retirer au secrétariat de direction.

Dossier de Fonds Social Collégien ou Cantine

Le fonds social est une aide pour pallier aux différentes dépenses de scolarité de votre enfant : prise en charge d'une partie des frais de la demi-pension ou de l'internat, des sorties ou voyages scolaires, d'achat de fournitures scolaires ou livres ou vêtement d'EPS

Cette aide exceptionnelle est accordée sur dossier - le dossier est à retirer au bureau de l'intendance ou de l'assistante sociale.

Les dossiers de FS sont étudiés lors d'une commission, présidée par le Chef établissement.

L'attribution et le montant de l'aide sont calculés en fonction des revenus et de la composition familiale.

Pour plus de détails, connectez-vous sur le lien :

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970>



Vous êtes parents, cherchons ensemble une solution pour votre ado...

☺ **Difficultés scolaires**

résultats en baisse, décrochage, absentéisme, harcèlement...

☺ **Difficultés familiales**

séparation, décès, conflits (parents, fratrie), soucis familiaux, prévention et protection de l'enfance...

☺ **Difficultés personnelles**

mal-être, isolement, manque de confiance, difficultés relationnelles, problématiques liées à l'adolescence, problèmes identitaires et culturels

...

☺ **Difficultés administratives et financières***

accès aux droits, dossiers de bourses, fonds sociaux...

Ados, parents, n'hésitez pas à me solliciter en cas de préoccupations ou de difficultés

« Mes parents se séparent, je suis perdu(e) »
 « Ma mamie est gravement malade, je n'arrive pas à me concentrer en cours »

« Je n'ai pas tout mon matériel scolaire, je vais me faire punir par mes profs »
 « Mes parents ne peuvent pas payer la cantine, comment vais-je faire ? »

« Je n'ai pas envie de venir au collège »
 « Un élève se moque de moi »

« Je me dispute avec ... (mon père ou ma belle-mère) »
 « Ils ne comprennent rien »

« J'ai des questions sur la sexualité »

« Je me trouve moche »
 « J'ai de grosses cuisses »

« Je suis triste, préoccupé(e), je ne sais pas à qui je peux me confier »
 « Je me suis scarifié(e) »

...